



Entendez-nous ?

L'affaire des lauréats de concours internes a montré qu'il y a tout intérêt pour le ministère à prêter l'oreille lorsque nous portons à sa connaissance une problématique de terrain. Il est toujours plus productif de décrocher son téléphone, de répondre, d'échanger, de dialoguer, plutôt que laisser une situation se dégrader. Il en aura fallu de la ténacité à la fep-CFDT pour obtenir une bilatérale avec le conseiller du Ministre ce Vendredi 3 décembre et convaincre, ténacité récompensée puisqu'elle a abouti sur une solution présentée à la CCM le mercredi suivant. Voilà donc les stagiaires rassurés. Il faudra cependant tenir compte du climat d'apprentissage dégradé au moment de la validation. Mais, il sera aussi nécessaire de **trouver une solution pérenne pour les promotions prochaines du concours**, à commencer par celle de 2021. D'après nos informations, le nombre d'inscrits à la prochaine session est extrêmement faible. Sans doute est-ce en partie lié aux incertitudes sur les reclassements qui ont entachées l'intérêt du concours interne. Nous demandons donc ici **une prolongation du délai de candidature** afin de permettre à celles et ceux qui ont renoncé à s'inscrire de revenir sur leur décision. D'autre part, nous attendons aussi la convocation au groupe de travail promis afin de trouver des solutions pérennes aux problèmes de reclassement.

C'est avec la même insistance, que nous redemandons (nous l'avons déjà demandé lors du CCM de septembre) que soit réalisé **un bilan concernant les plans de requalification et de revalorisation** notamment l'usage des 2,13 millions d'euros voté par le parlement.

C'est avec la même insistance, que nous vous demandons d'être attentif aux collègues qui **n'obtiennent trop souvent que des réponses tardives** sur leurs demandes relatives à l'arrêt maladie, au SFT, au retard de salaire, à la gestion des promotions avec plus d'un an de retard.

C'est avec la même insistance, que nous vous demandons de mettre rapidement en place la **rupture conventionnelle**, de communiquer sur la **complémentaire santé**, sur le « **pass education** » à renouveler.

C'est avec la même insistance que nous vous **alertons sur l'absence de parité** avec nos collègues du public concernant la **qualité de vie de travail** et la question **des obligations de service**.

Et que dire, **des adresses électroniques**, « Arlésienne numérique » du ministère qui n'est toujours pas mis en œuvre. Que dire également des réunions sur les élections professionnelles pour lesquelles le MAA oublie de convoquer les organisations du privé

Le ministre rappelle sa volonté farouche à vouloir maintenir un enseignement agricole au sein du MAA. Est-il certain que ce soit aussi le désir de l'ensemble des enseignants du privé sous contrat ? Le baromètre social 2020 montrait déjà un certain scepticisme sur le sujet, il démontre la nécessité **d'un volet social au prochain protocole** avec les fédérations. Et vous comprendrez notre insistance à vouloir qu'il fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour. Un point que vous avez une nouvelle fois repoussé dérogeant ainsi au règlement du CCM.